

**Mme Mitchell:** A-t-il déclaré cela?

**M. Frith:** Ce sont là les promesses qui ont été faites au début de ce débat. Six mois après, cela nous amène au printemps de 1985, toute la question des prestations au titre des enfants a été renvoyée au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. A l'instar de ma collègue, la députée de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell), j'ai passé des heures à écouter les divers groupes qui ont témoigné devant le comité. Au printemps de 1985, nous avons présenté au gouvernement une série de recommandations qui, selon nous, permettraient au moins de résoudre certains des problèmes que pose le régime actuel de prestations au titre des enfants. Le gouvernement n'a tenu aucun compte de ces recommandations, quand il a décidé d'apporter des modifications aux prestations au titre des enfants ce qu'il a fait le soir du 23 mai lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a enfin présenté son budget.

Ce qui est au cœur de cette question, la raison même pour laquelle l'opposition parlementaire est si vivement opposée aux mesures proposées dans le projet de loi C-70, c'est le fait que ces mesures n'ont rien à voir avec la principale question dont nous avons commencé à discuter lorsque nous avons entrepris le débat sur l'universalité, à savoir l'équité du régime. Le gouvernement disait au début du débat vouloir rendre le régime de prestations au titre des enfants plus équitable et juste. Cependant, il présente ensuite le projet de loi C-70 qui, à l'instar des mesures fiscales contenues dans le projet de loi C-84, aura des répercussions négatives pour les gens à revenus faible et moyen. Il s'agit d'un affront à l'intelligence de tous les députés, y compris les ministériels de l'arrière-ban. Je remarque que ces derniers ont été remarquablement silencieux au cours du débat, depuis le début jusqu'au 23 mai.

Même s'il me répugne de le faire, je vais demander aux députés de se rappeler certaines de leurs paroles alors qu'ils étaient dans l'opposition il y a quatre ou cinq ans et qu'on parlait alors de désindexer le régime fiscal. Les conservateurs ont fait passer dans les journaux une annonce selon laquelle cette forme de désindexation constituait une forme d'imposition aux conséquences énormes pour tous les contribuables, surtout ceux à faible revenu. Ils ont affirmé alors que cette désindexation avait pour but de s'assurer que tous les contribuables paient davantage d'impôts sur le revenu d'année en année. C'est ce qu'ils ont dit lorsqu'ils étaient dans l'opposition, mais maintenant qu'ils siègent à la droite du président, ils ne tiennent plus le même langage.

**M. Lewis:** Il en va de même des députés du côté gauche.

**M. Frith:** Il est vrai qu'ils ont présenté un budget extrêmement conservateur. Je suis heureux qu'ils l'aient fait, car les Canadiens peuvent alors se rendre compte des idées que défend le parti conservateur. Il faut comprendre les répercussions qu'aura non seulement le projet de loi C-70 à lui seul, mais également, puisque tout est lié, celles qu'auront les mesures fiscales proposées dans le projet de loi C-84, qui est maintenant rendu à l'étape du rapport. On commence alors à se faire une idée du genre de politique sociale que le parti conservateur prône.

Les chiffres que j'ai choisis ont déjà été cités au cours du débat, et ils sont incontestés. Voici les répercussions qu'auront,

#### *Attribution de temps*

en définitive, la désindexation des allocations familiales et de l'impôt sur le revenu des particuliers et la mise en œuvre de toutes les mesures prévues dans le budget. Une famille dont le revenu est de \$15,000 devra payer \$1,879 de plus d'impôts au cours des cinq prochaines années à la suite de l'adoption de ces deux projets de loi seulement. Une famille touchant \$35,000 par année, ce qui la place parmi celles à revenu moyen selon Statistique Canada, verra sa facture fiscale augmenter de \$3,452. Cependant, qu'arrive-t-il à la famille dont le revenu est de \$80,00 par année? Ces contribuables vont payer seulement \$1,125 de plus en impôts. En d'autres termes, les salariés à faible et moyen revenus vont payer plus d'impôts qu'une famille dont le revenu est de \$80,000 par année. Voilà pourquoi l'opposition est farouchement contre la désindexation des allocations familiales, mais aussi contre beaucoup d'autres mesures fiscales du budget du 23 mai.

Comment, au nom du ciel, pouvons-nous justifier une politique sociale qui agrandit l'écart entre les riches et les pauvres? Il est évident que c'est la politique sociale des conservateurs. Elle prouve qu'ils manquent de sens commun dans leur façon d'aborder les problèmes contre lesquels le pays se débat. De notre côté de la Chambre, nous reconnaissons que le déficit est un problème que doit résoudre le parti au pouvoir, quel qu'il soit. Quand on essaie de faire naître dans le pays la volonté politique d'entreprendre les réformes nécessaires, on ne présente pas un budget qui creuse le fossé entre les riches et les pauvres.

• (1150)

Pour ne pas enfreindre les règles de la Chambre, je ne montrerai pas l'annonce que j'ai vue dans le *Citizen* d'Ottawa, il y a quelques jours. Je pense que la plupart des députés l'ont vue. L'annonce, d'une page entière, montre un couple aisé d'âge moyen. La femme porte un manteau de vison et le mari est en smoking. La légende dit: Achetez un appartement à votre femme pour Noël. Le reste du texte explique les divers dégrèvements fiscaux que le budget du 23 mai accorde à ce groupe. La disparité entre les pauvres et les riches est la principale raison pour laquelle nous condamnons l'orientation que le gouvernement conservateur donne à la politique sociale depuis qu'il a accédé au pouvoir en septembre 1984.

Pour remplir avec compétence notre rôle d'opposition, nous devrions pouvoir proposer au projet de loi les amendements que nous considérons comme des améliorations. Les recommandations que nous avons faites le printemps dernier au comité permanent de la santé nationale, du bien-être social et des affaires sociales ont été totalement écartées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) dans son projet final de désindexation des allocations familiales. Fait plus important, quand le projet de loi C-70 à l'étude aujourd'hui a été renvoyé au comité, les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral y ont proposé une série d'amendements que nous savions être des améliorations. Pourtant, la majorité conservatrice à ce comité s'est montrée inflexible et a refusé tous les amendements que nous avons proposés. Les conservateurs n'ont pas voulu recevoir certains groupes que les deux partis de l'opposition leur avaient recommandé d'entendre.